

ADRESSE DU SÉCRÉTARIAT

Téléphone : ()
Télécopie : ()

SCI

LRAR

N° de référence à rappeler dans toute correspondance

Le 30/03/2012,

Madame, Monsieur,

Je vous informe que la Commission départementale de conciliation sera prochainement appelée à examiner le désaccord existant entre :

la société et l'Administration en ce qui concerne la détermination :
- droits d'enregistrement .

Conformément aux dispositions de l'article 1653 A-I 5°a. du Code Général des Impôts, si vous êtes - commerçant, industriel ou artisan -, vous avez la faculté de demander que le représentant de la chambre de commerce et d'industrie soit désigné par l'une des organisations professionnelles dont vous faites partie.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir, dans un délai de trente jours, à compter de la réception du présent avis, m'indiquer la désignation, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organisation ou de l'organisme dont vous désiriez voir siéger le représentant, à la place du représentant titulaire de la chambre de commerce et d'industrie.

L'examen de ce dossier devant être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine séance de la Commission, je ne manquerai pas de vous informer, en temps utile, de la date de cette réunion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par son ordre :

Le Secrétaire,

